



Comment adapter
les outils financiers
existants ?



Prêt d'honneur

Financement du prêt par le biais de partenaires non bancaires (ex : collectivités).

MODALITÉS DE MISE EN ŒUVRE

Cet outil consiste à **solliciter un prêt à taux 0 % sur une durée à moyen terme** (de 5 à 7 ans en moyenne) pour le financement de matériel, de cheptel, de stocks ou de trésorerie.

Le prêt obtenu est sans garantie.

L'obtention du prêt est subordonnée à des conditions de viabilité de l'entreprise, garantissant le remboursement du prêt, voire au passage devant un comité d'agrément du prêt d'honneur.

INTÉRÊTS

- **Sans garantie.**
- **Taux d'intérêt nul.**
- Permet **de pallier à un manque de fonds propres.**
- **Effet levier** : peut permettre de convaincre la banque pour les autres financements sollicités.

LIMITES

- **Durée souvent trop courte** vis-à-vis de l'objet à financer ou de la capacité de remboursement.
- Critères de viabilité **difficiles à atteindre** en création.
- Articulation avec d'autres aide publiques (ex : DJA).
- **Montant** du prêt **limité.**
- Seuls certains publics ciblés.
- La subvention équivalente pour la réduction du taux d'emprunt compte dans les aides de minimis.



Comment
adapter les outils
financiers
existants ?

Prêt d'honneur

RECOMMANDATIONS POUR APPLICATION DANS LE SECTEUR CAPRIN

- Il n'est pas conseillé d'utiliser le prêt d'honneur pour financer l'acquisition ou la construction d'un bâtiment. **La durée de remboursement doit être en cohérence avec l'objet financé.**
- Le financement de cheptel, de matériel d'occasion ou de fonds de roulement de la **première année** est possible.

Exemple du prêt d'honneur du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine.

Bénéficiaires :

- 1/ soit être non éligible à la Dotation Jeune Agriculteur (DJA),
- 2/ soit n'ayant pas bénéficié de la Dotation Jeunes Agriculteurs (DJA) ou du volet trésorerie de la Dotation Nouveaux Jeunes Agriculteurs (DNJA) ou du Prêt d'Honneur sauf dérogation.

Montant :

Octroi du prêt :

- pour un montant de 5 000 à 20 000 € (avec un maximum de 40 000 € par projet), sur une durée de 3 à 7 ans,
- avec une possibilité de différé de 3 à 9 mois maximum pour le déblocage du prêt.

Exemple : installation avec achat de chevrettes : financement du besoin de trésorerie de la première année 20 000 € sur 60 mois avec 12 mois de différé.

EN SAVOIR PLUS...

<https://les-aides.nouvelle-aquitaine.fr/economie-et-emploi/pret-dhonneur-initiative-nouvelle-aquitaine>

<https://initiative-france.fr/espace-info/vie-du-reseau/355-soutenir-les-nouveaux-agriculteurs-un-enjeu-d-avenir.html>

Point Accueil Installation - PAI

ORGANISMES PROFESSIONNELS PARTENAIRES

- Conseil régional, collectivités territoriales, caisses des dépôts (banques des territoires), banques et fédérations de banques, intermédiaires financiers sélectionnés par les collectivités comme gestionnaires des fonds du prêt d'honneur.
- En 2021, le réseau Initiative France a signé une convention nationale avec Chambres d'agriculture France, déclinable en partenariats locaux. L'objectif : développer des fonds de prêts régionaux et locaux, afin de soutenir plus efficacement la création et la reprise des entreprises agricoles.